

Convocation

Contern, le 22.01.2026

Par la présente, le Collège des Bourgmestre et Échevins invite les membres du Conseil Communal à assister conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée à la

CC260128 séance du Conseil Communal

La réunion aura lieu le mercredi 28.01.2026 à 17h00

à la Mairie, 4, place de la Mairie à Contern

Salle de Conférence

conformément à l'ordre du jour qui suit :

Séance publique :

1. Démissions des membres de différentes commissions consultatives
 - 1.1. Démission d'un membre de la commission de la culture
 - 1.2. Démission d'un membre des commissions consultatives « Mobilité » et « Vivre-ensemble »
 - 1.3. Démission d'un membre des commissions consultatives « Développement Urbain », « Hommes de l'Art », « Vivre-ensemble » et « Voirie rurale »
 - 1.4. Démission d'un membre de la commission de l'Homme de l'Art
2. Nomination des membres de différentes commissions consultatives
3. Approbation du 2ième avenant concernant deux immeubles d'habitation à Contern, N°62 et 62A, rue des Prés (An Théïlen)
4. Règlement-taxe relatif à la vente de bois
5. Validation des recettes
6. Subside Conter Mouders asbl
7. Approbation de la convention collective de travail pour les employés des communes du Sud 2025
8. Règlements généraux de circulation - modifications à durée déterminée
9. Statuts des associations sans but lucratif
 - 9.1. Chorale Les Villageois
 - 9.2. Œuvres paroissiales Contern Walburga
 - 9.3. Walburga Contern
10. Présentation du budget
11. Informations et questions des conseillers

Après la clôture de la séance : Questions des spectateurs au conseil échevinal et au conseil communal.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

ZHU Dali

THOMÉ Pol

ARRENSDOFF Jean-Jacques

